

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS
SEANCE DU 3 JUILLET 2014**

14.07.148 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
Date de convocation : 26 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le trois juillet à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, à Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président			Conseillers				
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA		X	Michel GALAND
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE			
Jérôme COSNARD	X			Valdo DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND	X		
Hélène ESTRADE		X	Jean-François MARTINEZ	Jean-Paul GARRAUD			
Isabelle HARDY		X	Philippe BUISSON	Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOMÉ	X			Thierry MARTY		X	Jean-Philippe LE GAL
Corinne VENAYRE		X	Jean-Louis ARCARAZ	Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE		X	Valdo DUCLOS
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN		X	Anne BERTHOMÉ	Agnès SEJOURNET		X	Monique JULIEN
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY		X	Laurence ROUEDE
Conseillers				James SEYNAT	X		
Jean-Louis d'ANGLADE				Loïc MAGNAN		X	Gérard HENRY
Fabienne KRIER				Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON		X	Jacques MESPLEDE	Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO		X	Michel FOULHOUX	Kléber AUDINET			
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE				Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTABAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS		X	Mireille CONTE JAUBERT
Philippe DURAND-TEYSSIER		X	Jean-Luc BARBEYRON	Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOMÉ	X		
Michel MILLAIRE		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU		X	Isabelle FEYRY				
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	41	17	
Catherine BERNADEAU				TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			58

Monsieur Valdo DUCLOS a été nommé secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES**CONVENTIONS DE MISES A DISPOSITION D'AGENTS ENTRE LA CALI ET LA VILLE DE LIBOURNE POUR L'ANNEE 2014 – MODIFICATION**

Sur proposition de Madame Hélène ESTRADE, Vice-président en charge des ressources humaines et à la mutualisation,

Dans sa séance du 14 février dernier, le Conseil a adopté une délibération autorisant le partage de certains personnels entre La Cali et la Ville de Libourne sur la base de mises à dispositions individuelles, dans un souci de rationalisation des moyens.

Afin de répondre au besoin de repositionnement de l'un de ces agents sur des missions uniquement municipales, et en l'occurrence pour lui confier un projet d'éducation citoyenne après des scolaires, il est proposé de modifier la durée de la mise à disposition de l'animateur du service Jeunesse en la portant à 18 mois au lieu des 2 ans initialement prévus.

Les autres termes de la délibération du 14 février 2014 restent inchangés.

Agents mis à disposition par la Cali au profit de la Ville de Libourne

Service	Grade/Fonction	Nature de la convention	Date de la mise à disposition initiale	Prorata	Date d'effet	Durée de la mise à disposition
Développement économique	DGA	Renouvellement	01/07/2011	50 %	01/01/2014	1 an
Maintenance Parc informatique	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Renouvellement	12/11/2012	50 %	01/01/2014	1 an

Agents mis à disposition de la Cali par la Ville de Libourne

Service	Grade/Fonction	Nature de la convention de mise à disposition	Date de la mise à disposition initiale	Prorata	Date d'effet	Durée de la mise à disposition
Service informatique	Technicien principal 1 ^{ère} classe	Renouvellement	01/09/2012	50 %	01/01/2014	1 an
Assistante DGA Economie	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Renouvellement	01/07/2011	50 %	01/01/2014	1 an
LAEP de Coutras	Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	Initiale		9 %	01/01/2014	1 an
Jeunesse	Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe	Initiale		21 %	01/01/2013	18 mois
	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Initiale		50 %	01/01/2013	2 ans

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (58 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide:

- d'accepter la modification des modalités d'emploi de l'animateur Jeunesse visé par cette mise à disposition ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention de mise à disposition afférente.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
Date de convocation : 26 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le trois juillet à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président			Conseillers				
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA		X	Michel GALAND
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE			
Jérôme COSNARD	X			Valdo DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND	X		
Hélène ESTRADE		X	Jean-François MARTINEZ	Jean-Paul GARRAUD			
Isabelle HARDY		X	Philippe BUISSON	Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY		X	Jean-Philippe LE GAL
Corinne VENAYRE		X	Jean-Louis ARCARAZ	Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE		X	Valdo DUCLOS
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN		X	Anne BERTHOME	Agnès SEJOURNET		X	Monique JULIEN
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY		X	Laurence ROUEDE
Conseillers				James SEYNAT	X		
Jean-Louis d'ANGLADE				Loïc MAGNAN		X	Gérard HENRY
Fabienne KRIER				Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON		X	Jacques MESPLEDE	Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO		X	Michel FOULHOUX	Kléber AUDINET			
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE				Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTABAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS		X	Mireille CONTE JAUBERT
Philippe DURAND-TEYSSIER		X	Jean-Luc BARBEYRON	Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU		X	Isabelle FEYRY				
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	41	17	
Catherine BERNADEAU				TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			58

Monsieur Valdo DUCLOS a été nommé secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS –SUPPRESSION ET TRANSFORMATIONS DE POSTES

Sur proposition de Madame Hélène ESTRADE, Vice-présidente en charge des ressources humaines et de la mutualisation,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 34 ;

Dans le cadre de la procédure annuelle de l'avancement de grade, cinq agents, dont les compétences et le poste occupé justifiaient une promotion, ont été proposés à l'avancement et ont reçu un avis favorable de la CAP du Centre de Gestion dans sa séance du 18 juin 2014.

Sont concernés :

- l'assistante de la direction des affaires financières, fiscales, juridiques et de la commande publique, éligible au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (catégorie C) ;
- un chargé de mission développement économique ayant satisfait à l'examen professionnel de rédacteur principal de 2^{ème} classe (catégorie B) ;
- deux D.G.A. (développement économique d'une part et politique de la ville et action sociale d'autre part) ainsi que la Directrice adjointe en charge des affaires financières, fiscales, juridiques et de la commande publique (catégorie A), remplissant tous trois les conditions statutaires pour accéder au grade de directeur territorial.

Afin de pouvoir les nommer, il convient de procéder à une transformation de leurs postes.

Enfin, suite à avis favorable du CTP dans sa séance du 20 juin dernier, il est par ailleurs proposé de supprimer le poste de chargé de mission équipements touristiques, vacant suite au départ de l'agent depuis janvier 2013 et non pourvu depuis compte tenu du contexte de restructuration du secteur tourisme (création de l'OTI au 1^{er} janvier 2014). Désormais, cet emploi n'a plus de justification, aussi il est proposé de le supprimer des effectifs communautaires.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 juin 2014,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité (58** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de créer au tableau des effectifs, à compter du 1^{er} juillet 2014 :
 - un poste à temps complet sur le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (catégorie C) ;
 - un poste à temps complet sur le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe (catégorie B) ;
 - trois postes à temps complet sur le grade de directeur (catégorie A) ;
- de supprimer au tableau des effectifs, à compter du 1^{er} juillet 2014 :
 - un poste à temps complet sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (catégorie C) ;
 - un poste à temps complet sur le grade de rédacteur (catégorie B) ;
 - un poste à temps complet sur le grade d'attaché (catégorie A) ;
 - trois postes à temps complet sur le grade d'attaché principal (catégorie A) ;
- de prévoir au budget de l'exercice 2014 les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants à ces emplois.
- d'approuver le tableau des effectifs ainsi mis à jour au 1^{er} juillet 2014 ci-joint :



ETAT DU PERSONNEL

TABLEAU DES EFFECTIFS - AGENTS PERMANENTS AU 1^{ER} JUILLET 2014
(Fonctionnaires et non titulaires recrutés en vertu de l'article 3-2 de la loi n°84-53 modifiée)

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs		
			Pourvus	dont TNC	Vacants
EMPLOIS FONCTIONNELS					
Directeur général des services	A	1	1	0	0
Directeur général adjoint des services	A	3	3	0	0
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS		4	4	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Directeur	A	3	1* *+ 2 agents détachés en qualité de DGA	0	0
Attaché principal	A	1	1	0	0
Attaché	A	11	8* *+ 1 agent détaché en qualité de DGA	0	2
Secrétaire de Mairie	A	1	1	0	0
Rédacteur principal de 1ère classe	B	3	3	0	0
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	2	2	0	0
Rédacteur	B	5	5	0	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	3	3	0	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	3	3	0	0
Adjoint administratif de 1ère classe	C	3	3	0	0
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	11	11	0	0
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		46	44	0	2

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs		
			Pourvus	Dont TNC	Vacants
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur principal	A	4	3* **+ 1 agent détaché en qualité de DGS	0	0
Ingénieur	A	2	0	0	2
Technicien principal de 2eme classe	B	1	1	0	0
Agent de maîtrise	C	2	2	0	0
Adjoint technique de 1ère classe	C	1	1	1	0
Adjoint technique de 2ème classe	C	12	11	4	1
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		22	19	5	3
FILIERE SOCIALE					
Assistant socio-éducatif	B	2	1	0	1
TOTAL FILIERE SOCIALE		2	1	0	1
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
Puéricultrice cadre supérieur de santé	A	1	1	0	0
TOTALFILIERE MEDICO SOCIALE		1	1	0	0
FILIERE ANIMATION					
Animateur principal de 1ère classe	B	4	4	0	0
Animateur	B	2	1	0	1
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1	1	0	0
Adjoint d'animation de 1ère classe	C	4	4	0	0
Adjoint d'animation de 2ème classe	C	15	14	0	1
TOTALFILIERE ANIMATION		26	24	0	2
FILIERE CULTURELLE					
Adjoint du patrimoine de 1ère classe	C	1	1	0	0
TOTAL FILIERE CULTURELLE		1	1	0	0
FILIERE SPORTIVE					
Educateur des APS principal 1ère classe	B	2	2	0	0
TOTAL FILIERE SPORTIVE		2	2	0	0
TOTAL DES FONCTIONNAIRES ET NON TITULAIRES RELEVANT DE L'ARTICLE 3-2 DE LA LOI 84-53		104	96	5	8

ETAT DU PERSONNEL**TABLEAU DES EFFECTIFS – AGENTS CONTRACTUELS AU 1^{ER} JUILLET 2014**
(agents non titulaires permanents recrutés sur le fondement de l'art 3-3 loi n°84-53 modifiée)

Emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs		
			Pourvus	dont TNC	Vacants
Chargé de mission Agenda 21	A	1	1	0	1
Responsable du service transports	B	1	1	0	0
Chargé de relations entreprises PLIE	A	2	2	0	0
Référent parcours PLIE	A	4	4	0	0
Responsable du service politique d'accueil des gens du voyage	A	1	1	0	0
Responsable de la communication	A	1	1	0	0
TOTAL DES AGENTS CONTRACTUELS		10	9	0	1

ETAT DU PERSONNEL**TABLEAU DES EFFECTIFS -AGENTS SOUS CONTRAT DE DROIT PRIVE**
AU 1^{ER} JUILLET 2014

Nature du contrat	secteur	Effectifs budgétaires	Effectifs		
			Pourvus	dont TNC	Vacants
CUI – agent d'entretien des locaux administratifs	technique	4	4	4	0
CUI – agent technique des aires d'accueil des gens du voyage	technique	1	1	0	0
Emploi d'avenir – huissier	technique	1	1	0	0
Emploi d'avenir- agent d'entretien des locaux administratif	technique	1	0	0	1
Emploi d'avenir – agent administratif service transports	administratif	1	0	0	1
TOTAL DES EMPLOIS AIDES		8	6	4	2

EFFECTIF TOTAL AU 1^{ER} JUILLET 2014

Nature de l'emploi	Effectifs budgétaires	Effectifs		
		Pourvus	dont TNC	Vacants
EMPLOIS PERMANENTS	114	105	5	9
EMPLOIS AIDES	8	6	4	2
TOTAL GENERAL	122	111	9	11

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

SEANCE DU 3 JUILLET 2014

14.07.150 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 26 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le trois juillet à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA		X	Michel GALAND
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE			
Jérôme COSNARD		X	Sébastien LABORDE	Valdo DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND	X		
Hélène ESTRADE		X	Jean-François MARTINEZ	Jean-Paul GARRAUD			
Isabelle HARDY		X	Philippe BUISSON	Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY		X	Jean-Philippe LE GAL
Corinne VENAYRE		X	Jean-Louis ARCARAZ	Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE		X	Valdo DUCLOS
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN		X	Anne BERTHOME	Agnès SEJOURNET		X	Monique JULIEN
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY		X	Laurence ROUEDE
Conseillers				James SEYNAT	X		
Jean-Louis d'ANGLADE				Loïc MAGNAN		X	Gérard HENRY
Fabienne KRIER				Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON		X	Jacques MESPLEDE	Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL				Paquerette PEYRIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY				Georges DELABROY	X		
Véronique DI CORRADO				Kiéber AUDINET			
Michel FOULHOUX				Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE				Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE				Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTABAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS		X	Mireille CONTE JAUBERT
Philippe DURAND-TEYSSIER		X	Jean-Luc BARBEYRON	Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU		X	Isabelle FEYRY				
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	36	17	
Catherine BERNADEAU				TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			53

Monsieur Valdo DUCLOS a été nommé secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES**DETERMINATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET INSTAURATION DU PARITARISME AU SEIN DU COMITE TECHNIQUE**

Sur proposition de Madame Hélène ESTRADE, Vice-présidente en charge des ressources humaines et à la mutualisation,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32 et 33,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4,8 et 26,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 16 mai 2014 soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2014 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 116 agents.

La mise en place d'un comité technique est obligatoire dès lors que l'effectif de la collectivité dépasse 50 agents. Son rôle est de faire participer le personnel au fonctionnement et à l'organisation des services au travers d'un avis consultatif.

Le nombre de membres titulaires et suppléants est fixé par délibération du Conseil communautaire après avis des organisations syndicales.

Compte tenu de l'effectif communautaire au 1^{er} janvier 2014, le nombre de représentants doit être compris entre 3 et 5. En l'espèce, les organisations syndicales, consultées le 16 mai 2014, ont émis le vœu de fixer le nombre de représentants à :

- 5 titulaires
- et 5 suppléants.

Par ailleurs, et dans le même temps, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le maintien d'un paritarisme au sein de cette instance et, en cas de décision en ce sens, de déterminer si l'avis des représentants des élus invités à siéger sera pris en compte.

Les organisations syndicales n'ont pas émis d'opposition au maintien du paritarisme entre les représentants du personnel titulaires et suppléants et les représentants des élus, ainsi que pour le recueil de l'avis de ces représentants.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 12 mai 2014;

Vu l'avis de la Commission ressources humaines et mutualisation du 10 juin 2014;

Vu l'avis du CTP du 20 juin 2014;

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité (53** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de :

- fixer le nombre de représentants du personnel au comité technique à 5 titulaires et à 5 suppléants,
- maintenir le paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants des élus à 5 titulaires et à 5 suppléants,
- décider du recueil, par le comité technique, de l'avis de l'ensemble des membres titulaires en distinguant l'avis des représentants des élus de celui des représentants du personnel.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
Date de convocation : 26 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le trois juillet à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA		X	Michel GALAND
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE			
Jérôme COSNARD		X	Sébastien LABORDE	Valdo DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND	X		
Hélène ESTRADE		X	Jean-François MARTINEZ	Jean-Paul GARRAUD			
Isabelle HARDY		X	Philippe BUISSON	Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY		X	Jean-Philippe LE GAL
Corinne VENAYRE		X	Jean-Louis ARCARAZ	Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE		X	Valdo DUCLOS
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN		X	Anne BERTHOME	Agnès SEJOURNET		X	Monique JULIEN
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY		X	Laurence ROUEDE
Conseillers				James SEYNAT	X		
Jean-Louis d'ANGLADE				Loïc MAGNAN		X	Gérard HENRY
Fabienne KRIER				Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON		X	Jacques MESPLEDE	Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL				Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY				Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO				Kléber AUDINET			
Michel FOULHOUX				Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE				Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE				Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTABAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS		X	Mireille CONTE JAUBERT
Philippe DURAND-TEYSSIER		X	Jean-Luc BARBEYRON	Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER	X			Marcel BERHOMME	X		
Michel MILLAIRE		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU		X	Isabelle FEYRY				
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	36	17	
Catherine BERNADEAU				TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			53

 Monsieur Valdo DUCLOS a été nommé secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES

EXPERIMENTATION DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL POUR 2014

Sur proposition de Madame Hélène ESTRADE, Vice-présidente en charge des ressources humaines et à la mutualisation,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 76-1,

Vu le décret n° 2010-716 du 29 juin 2010 portant application de l'article 76-1 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée,

Vu la circulaire NOR : 10CB1021299C du 6 août 2010 relative à la mise en œuvre de l'expérimentation de l'entretien professionnel au sein des collectivités territoriales,

Vu la circulaire NOR : RDFB1304895C du 4 mars 2013 relative à la poursuite de la mise en œuvre de l'expérimentation de l'entretien professionnel dans la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 20 juin 2014 saisi pour avis sur les critères d'évaluation,

Depuis 2010, les collectivités ont la possibilité d'instaurer à titre expérimental un entretien professionnel annuel pour l'évaluation de la valeur professionnelle des agents. Celui-ci remplace la notation, et s'y substituera définitivement et obligatoirement à compter de 2015.

L'application de cette procédure expérimentale à tout ou partie des agents doit être soumise à accord de l'assemblée délibérante.

Il est en l'espèce proposé que cette procédure soit appliquée à compter de 2014 à l'ensemble des agents titulaires de la collectivité.

Cet entretien professionnel se substituera à la notation en 2014 pour ces agents.

Il portera principalement sur :

- Les résultats professionnels obtenus par l'agent. Ces résultats seront appréciés par rapport aux objectifs qui ont été fixés à l'agent. Ces résultats devront également tenir compte de l'organisation et du fonctionnement du service dont relève l'agent.
- La détermination des objectifs fixés à l'agent pour l'année à venir. Ces objectifs devront tenir compte de l'organisation et du fonctionnement du service dont relève l'agent.
- La valeur professionnelle et la manière de servir de l'agent.
- Ses besoins en formation, eu égard, notamment, aux missions qui lui sont imparties, aux compétences qu'il doit acquérir et aux formations dont il/elle a bénéficié.
- Les perspectives d'évolution professionnelle de l'agent en termes de carrière et de mobilité.

Le ou la supérieur-e hiérarchique direct-e établira et signera la fiche d'entretien professionnel qui comportera dans la synthèse une appréciation générale littérale traduisant la valeur professionnelle de l'agent.

La valeur professionnelle des agents sera appréciée sur la base de critères déterminés en fonction de la nature des tâches confiées et du niveau de responsabilité.

Ces critères, qui ont reçu un avis favorable du comité technique paritaire dans sa séance du 20 juin 2014, sont les suivants :

- L'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs :
 - autonomie dans le travail
 - respect des délais
 - respect des procédures et des consignes
 - sens de l'organisation et de la méthode
 - aptitude à identifier les priorités et à gérer les urgences
 - sens de l'initiative, force de proposition
 - fiabilité et qualité du travail effectué
- Les compétences professionnelles et techniques :
 - maîtrise des connaissances de base de son métier
 - connaissance de la réglementation
 - souci de perfectionnement (entretien et développement des connaissances)
 - capacité à mobiliser l'information, la ressource
 - qualité de l'expression écrite et/ou orale

- Les qualités relationnelles
 - capacité à respecter les règles du service (assiduité, ponctualité)
 - esprit d'équipe
 - relations avec les partenaires extérieurs et les élus
 - capacité à rendre compte, à partager l'information avec sa hiérarchie
 - sens de la confidentialité et de la discrétion professionnelle
 - contribution au service public

- L'aptitude à l'encadrement et/ou à la conduite de projet :
 - aptitude à la prise de décisions dans le respect des règles hiérarchiques
 - capacité à définir des objectifs, organiser et planifier des missions/ tâches/ activités
 - capacité à déléguer
 - savoir contrôler et évaluer le travail accompli
 - aptitude à créer, entretenir et préserver une cohésion d'équipe

Enfin, les modalités d'organisation de l'entretien professionnel respecteront les dispositions fixées par le décret n° 2010-716 du 29 juin 2010 (convocation de l'agent, établissement de la fiche d'entretien professionnel et de la synthèse, notification de la fiche d'entretien professionnel et de la synthèse à l'agent, demande de révision de l'entretien professionnel, saisine de la Commission administrative paritaire).

Vu l'avis du Bureau communautaire du 16 juin 2014,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (53 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la mise en place de cette procédure expérimentale d'évaluation annuelle à compter de 2014 ;

- et de retenir les critères retenus pour déterminer la valeur professionnelle des agents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais